

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

NOUVEL ETAT

DOSSIER D'APPROBATION

1:5'000



Ce plan constitue un document de référence sans valeur légale. Seuls les originaux déposés au bureau communal ont valeur légale.



URBAPLAN

MAI 2006

6274 FAC2000 05.06 C&A.ms

- AFFECTATIONS**
- zone de village A
 - zone de village B
 - zone de fermes
 - zone du Moulin Neuf
 - zone résidentielle à faible densité A
 - zone résidentielle à faible densité B
 - zone résidentielle à moyenne densité
 - zone d'activités A
 - zone d'activités B
 - zone d'activités C
 - zone d'aérodrome
 - zone de l'UIDEF
 - zone de l'ECAB
 - zone des gens de voyage
 - zone des instituts agricoles
 - zone d'intérêt général
 - zone libre
 - zone de traitement de déchets
 - zone de gravière
 - zone agricole
 - forêt
- MESURES PARTICULIÈRES**
- plan d'aménagement de détail approuvé
 - plan d'aménagement de détail obligatoire
 - prescriptions particulières selon RCU
 - distance à respecter
 - périmètre de limitation d'obstacle - limite de construction des bâtiments et ouvrages de 10.00m
 - bâtiment non soumis à l'indice d'utilisation
- MESURES DE PROTECTION**
- zone de protection de la nature
 - objet naturel protégé
 - objet naturel à créer
 - immeuble protégé
 - zone de protection archéologique
 - périmètre archéologique
 - objet IVS
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- zone de protection des eaux souterraines
 - stand de 1e zone dangereuse 4
- ZV.A
ZV.B
ZF
ZMN
RFD.A
RFD.B
RMD
ACT.A
ACT.B
ACT.C
ZAO
ZUI
ZEC
ZGV
ZIA
ZIG
ZL
ZID
ZGR
ZA
ZPN
ZPA

jean-Henri SA
Bureau communal
1712 Canton
N° 016.102.03.01.002